Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



PC

PC 12 - ATTESTATION PARASIMIQUE

Mars 2026

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas
pierrick.thibout@bureauveritas.com

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes
16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCEA
256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

BA BOIS
3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

CLIMAT CONSEIL
10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

SITEA
4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

GANTHA
12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du

2 8 JUIL. 2026

A la Roche sur Yon
Le Préfet

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

Coordonnées du chargé d'affaires :
08, impasse René Fonck
85000 LA ROCHE SUR YON
- M : 0688062818
pierrick.thibout@bureauveritas.com

V. réf :
N. réf : ATT PSi n° 0 (0)
N° affaire : **27585049/1**
Mission(s) signée(s) : **F + HAND + HYSa + LP + PHa + PS + SEI + TH**

Chargé d'affaire : Pierrick THIBOUT
Diffusé par : Pierrick THIBOUT

Affaire :
La Roche-sur-Yon - Nantes Université
Construction d'un équipement sportif
221 RUE HUBERT CAILLER
85000 LA ROCHE SUR YON

Destinataire :
NANTES UNIVERSITE
Sylvain COURNEE
42 RUE LA TOUR D AUVERGNE
44200 NANTES

Objet : Attestation parasismique initiale

Madame, Monsieur

Nous vous prions de trouver ci-jointe l'attestation parasismique initiale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sincères salutations.

Le Chargé d'affaire
Pierrick THIBOUT

© Bureau Veritas Construction - 10/2024 – Toute reproduction interdite

BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

BUREAU VERITAS

08, impasse René Fonck
85000 LA ROCHE SUR YON
- M : 0688062818
pierrick.thibout@bureauveritas.com

N° affaire : 27585049 / 1
Rapport n° : ATT PSi (0) rév 0
En date du : 26/03/2026

ATTESTATION PARASISMIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

(Délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application du décret n° 2023-1173 du 12 décembre 2023 et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'arrêté du 22 décembre 2023 relatif au contenu de l'attestation sismique au dépôt de permis de construire)

Prise en compte, au stade de la conception, des règles de construction parasismique

Les textes de référence

Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
Article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

© Bureau Veritas Construction - 10/2024 – Toute reproduction interdite

Le maitre d'ouvrage

Identité :

Personne morale :

Forme juridique (SA,SARL, SCI ...) :	Collectivité territoriale
Dénomination sociale :	NANTES UNIVERSITE
Numéro SIRET ou SIREN :	13002974700016

Adresse :

Numéro et libellé de la voie :	42 RUE LA TOUR D AUVERGNE
Complément d'adresse :	
Code postal :	44200
Localité :	NANTES
Pays :	France

Contact :

Adresse électronique :	sylvain.cournee@univ-nantes.fr
Numéro de téléphone :	

L'attestateur

Qualité de l'attestateur :

☑ **Contrôleur technique**

Nom :	THIBOUT
Prénom :	Pierrick
Nom commercial de la société :	Bureau Veritas Construction
Raison sociale :	Bureau Veritas Construction
Numéro de SIRET ou SIREN :	790 182 786
Numéro de l'agrément ministériel :	AGR BVC CT Décision 18 sept 2023 (JO du 10-10-2023) A1+D

Assurance souscrite par l'attestateur :

☑ L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.

Nom de la compagnie d'assurance :	QBE
Numéro de police :	n°100.001
Date de validité :	du 01/01/2026 au 31/12/2026

Adresse et contact de l'attestateur :

Numéro et libellé de la voie :	08, impasse René Fonck
Complément d'adresse :	
Code postal :	85000
Localité :	LA ROCHE SUR YON
Adresse électronique :	pierrick.thibout@bureauveritas.com
Téléphone :	0688062818

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au stade du dépôt de permis de construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

- Pour les maisons individuelles

- ☐ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autre document fournis par le maitre d'ouvrage

- Pour les autres catégories de bâtiments

- ☑ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
- ☑ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
- ☑ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
- ☑ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
- ☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
- ☐ Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage

Intitulé / Description et émetteur du document	Date de l'indice	Reçu le
BA BETON Notice Notice béton APD		01/01/2026
BA BOIS Notice Notice bois APD		01/01/2026
ABBA Plan Plans APD		31/01/2026
ECR ENVIRONNEMENT Rapport 4415256 V2 G2 AVP		24/02/2026

Le projet

Identification du projet:

Numéro et libellé de la voie :
Complément d'adresse : 221 RUE HUBERT CAILLER
Code postal : 85000
Localité : LA ROCHE SUR YON
Code INSEE de la commune : 85191

Numéro de permis de construire :
Date de dépôt de la demande de permis de construire: 26/03/2026
Date de délivrance du permis de construire:

Description de l'opération :

Construction d'un équipement sportif en R+1.

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Constats

-	**Existence d'un plan de prévention des risques sismiques (e) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme) :**	
☐	Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?	Non
☐	Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?	
☐	Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée ?	
-	**La catégorie d'importance du bâtiment :**	
☑	Catégorie II	
☐	Catégorie III	
☐	Catégorie IV	
-	**La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**	
☐	Zone 2	
☑	Zone 3	
☐	Zone 4	
☐	Zone 5	
-	**Type de projet :**	
☐	Construction d'une maison individuelle	
☑	Autre construction neuve	
☐	Extension horizontale. Préciser le type d'extension (*) :	
☐	Extension verticale	
☐	Superficie du projet (surface de plancher en m2) :	
☑	Nombre de niveau (x) :	2
-	**Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure : Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :**	
☑	Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits «annexes nationales» des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s`y rapportant.	
☑	« Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti ; Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »	
-	**Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :**	
☐	Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.	
☐	Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.	
-	**-> Le sol :**	
☑	Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?	
	Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : A / B / C / D / E / S1 / S2	A
	Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage :	
	Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) :	
	Par qui a été identifiée la catégorie de sol :	
☐	Pas d`information	

** Sont concernés par les règles de construction parasismique –les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.*

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Constats

- **-> Les fondations du projet :**

☑ Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ?

Si oui, date(s) de réalisation : 24/02/2026

** Sont concernés par les règles de construction parasismique –les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.*

© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite

Conclusion

L'attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :

☑ Oui ☐ Non

L'attestateur émet-il des réserves ?

☐ Oui ☑ Non

Date : 26/03/2026

Signature : Pierrick THIBOUT



© Bureau Veritas Construction – 10/2024 – Toute reproduction interdite